

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2017

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Thierry BEUSELINCK, Géraldine ESCANDE, Alain ALBERT, Louis SBARRA, Françoise CRASSOUS, Béatrice GIMENO, Tony LLORENS, Viviane MONTIER, Bernard GUERRERE, Marie Jeanne MULLER, René COUSIN, Virginie DUHAN-GARCIA, Alain DECAMPS, Christophe RAYNAUD.

Procurations : M. Pierre CARLES à M. Alain ALBERT, M. Yann RAMIREZ à Mme Françoise CRASSOUS, Mme Nelly MARTI à Mme Géraldine ESCANDE, M. Fabien MACIP à M. Thierry BEUSELINCK, M. Pascal LOUBET à M. Alain DECAMPS, M. Alain MANES à Mme Virginie GARCIA.

Absents excusés : Mmes Julie MANGE, Agnès TOMASO.

Secrétaire de séance : Mme Virginie DUHAN-GARCIA.

Début de séance : **18 H 30**

Le quorum est atteint avec 15 présents + 6 procurations.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance précédente du 28 Novembre 2017 qui est adopté à l'unanimité des présents + procurations.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance et propose de rajouter la question suivante :

8) APD Requalification des espaces publics du centre ancien 2^{ième} tranche et demande de subvention

Le conseil approuve à l'unanimité des présents + 6 procurations, la proposition ci-dessus.

Arrivée de Mme Agnès TOMASO à la délibération II.

ORDRE DU JOUR

DECISIONS DU MAIRE :

N° AD-2017-12-11-19 du 11 décembre 2017 : retenant le Cabinet ACEB pour la réalisation de la prestation de maîtrise d'œuvre du projet de création de Jardins Solidaires pour un montant de 4 400.00 € HT.

DELIBERATIONS

I – Décision modificative

a) DM n°1 – BP 2017 – M49 : D-2017-12-19-01a

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de modifier certaines imputations budgétaires du budget primitif 2017 du service eau et assainissement de la commune (M49) afin de permettre la validation des études pour les intégrer définitivement dans l'actif des biens communaux (opération d'ordre) et de régulariser certaines écritures d'amortissement de biens.

Il propose les modifications et transferts suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

C/68	Amortissement	+ 9 596.00 €
C/023	Virt à la section d'invest.	- 9 596.00 €

Section d'investissement :Recettes :

C/203-041	Etudes	+ 18 748.00 €
C/28	Amortissement	+ 9 596.00 €
C/021	Virt de la section de fonct.	- 9 596.00 €

Dépenses :

C/213-041	Construction	+ 332.00 €
C/2158-041	Autres installations	+ 18 413.00 €

Ne modifiant pas le montant de la section de fonctionnement d'un montant de 417 235.00 € et portant la section d'investissement à 367 658.00 € équilibrée en dépenses et recettes.

Monsieur le Maire est autorisé à modifier tout compte budgétaire pour la réalisation d'opérations de régularisation, amortissement et intégration dans l'état de l'actif communal nécessaires dans le cadre du transfert de compétence du service eau et assainissement à la Communauté de Communes La Domitienne au 01/01/2018.

Le conseil, par 21 voix pour dont 6 procurations, approuve les modifications budgétaires ci-dessus présentées.

b) DM n°2 – BP 2017 – M14 : D-2017-12-19-01b

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de réajuster certaines imputations budgétaires du budget primitif 2017 de la commune (M14).

Il propose les modifications et transferts suivants :

Section d'investissement :Dépenses :

C/001	Déficit d'investissement	+ 1.00 €
C/020	Dépenses imprévues	- 1.00 €

Ne modifiant pas le montant de la section d'investissement qui reste équilibrée en dépenses et recettes à 1 987 482.00 €.

Le conseil, par 21 voix pour dont 6 procurations, approuve les modifications budgétaires ci-dessus présentées.

II – Autorisation de dépenses d'investissement 2018 : D-2017-12-19-02

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans l'attente du vote des BP 2017 M14 de la Commune, il y aurait lieu de permettre la réalisation de dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses prévues au BP N-1 (soit 2017) :

CHAPITRES	MONTANTS EN EUROS	
	BP 2017	1/4 BP 2017
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	1 787 781.00	446 945.25
O20 Dépenses Imprévues	1 225.00	306.25
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	212 076.00	53 019.00
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	120 761.00	30 190.25
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	109 500.00	27 375.00
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	1 344 219.00	336 054.75
Chapitre 26 - Participations	0.00	0.00

Mme Agnès TOMASO entre dans la salle et rejoint la séance. Le quorum est donc porté à 16 présents + 6 procurations.

Le conseil, à l'unanimité des présents + 6 procurations, approuve les propositions ci-dessus présentées.

III – CC La Domitienne – Convention Redevance Spéciale 2018 : D-2017-12-19-03

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes La Domitienne compétente en matière de collecte et traitement des ordures ménagères a décidé d'instaurer une redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets non ménagers assimilés aux ordures ménagères.

La commune pour ses bâtiments et espaces publics est redevable de cette mesure.

Il présente le règlement de redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets non ménagers assimilés aux ordures ménagères et la convention précisant les conditions et modalités de réalisation et de facturation du service pour l'exercice 2018 qui s'élève à un montant de 2 879.19 €.

Le conseil, à l'unanimité des présents + 6 procurations, approuve la convention présentée ainsi que le montant de la redevance 2018 annoncé et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Président de la CC La Domitienne.

IV – Demande de Subvention du CFA Henri Martin de Lézignan Corbières : D-2017-12-19-04

Monsieur le Maire présente au Conseil une demande de subvention du Centre de formation d'apprentis Henri Martin de Lézignan Corbières qui accueille cette année scolaire 2 jeunes Lespignanais.

Cette subvention s'élève à 26 € / élève apprenti, soit au total 52 €

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 6 procurations, accepte le versement d'une subvention de 52 € au Centre de Formation d'Apprentis Henri Martin de Lézignan Corbières qui forme 2 jeunes Lespignanais et dit que cette somme sera prélevée au C/ 6574 – Divers du BP 2018.

V – APD Création de locaux associatifs et autorisation de demande de subvention : D-2017-12-19-05

Monsieur le Maire présente au conseil l'APD (Avant Projet Détaillé) du projet de création de Locaux Associatifs au Stade Zizou Vidal réalisé par le Cabinet ACEB, prestataire des missions d'ingénierie de ces travaux.

L'estimation du projet s'élève à 341 200 € HT options comprises (Déplacement et habillage bungalows – alarme vol – Mur clôture + auvent).

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 6 procurations, approuve l'APD du projet de création de Locaux Associatifs au Stade Zizou Vidal présenté ainsi que l'estimation qui en est faite et l'autorise à effectuer des demandes d'aides financières auprès de Mme la Présidente du Conseil Régional, de M. le Président du Conseil Départemental et auprès de tout éventuel partenaire financier susceptible de soutenir la commune dans le financement de ce projet.

Monsieur le Maire est autorisé à lancer les procédures de marchés publics et de retenir les prestataires reconnus mieux-disants par la CAO.

VI – DCE Jardins Solidaires : D-2017-12-19-06

Monsieur le Maire rappelle au conseil la décision de création de Jardins Solidaires prise par délibération du 6 Décembre 2016.

Il informe qu'une subvention de 9 000 € a été attribuée par le Conseil Département de l'Hérault.

Le Cabinet ACEB a été retenu pour effectuer les prestations de maîtrise d'œuvre du projet.

Ce programme est inscrit au BP 2017 de la commune et il est proposé de le réinscrire sur le BP 2018.

Il présente le DCE relatif à ce marché qui s'élève à un montant estimé de 66 642.00 € HT et demande au conseil de bien vouloir l'approuver.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 6 procurations, approuve le DCE présenté et l'inscription de ce programme au BP 2018 et dit que Monsieur le Maire, selon la délégation qu'il a reçue en date du 22 avril 2014 qui l'autorise « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 200 000 € HT », se chargera des procédures de marché, du choix du prestataire et rendra compte au prochain conseil municipal des décisions qu'il aura prises.

VII – Tarifs concessions cimetière: D-2017-12-19-07

Monsieur le Maire rappelle la procédure de reprise des tombes en état d'abandon du cimetière et de la volonté de les proposer à la vente après leur remise en état.

Une délibération en date du 27 septembre 2016 a demandé l'estimation de ces caveaux par les services de France Domaine.

Les services de France Domaine ont donné une fourchette d'estimation des caveaux selon leur état général à laquelle il convient d'ajouter les travaux de rénovation nécessaires avant leurs ventes qui ont été estimés pour chacune d'elle.

A partir de ces éléments, il est proposé les tarifs de vente suivants :

Carré	Emplacement	Nb Places	Prix de Vente proposé
1	5	5 et plus	6 000.00
1	9	5 et plus	6 000.00
1	17	5 et plus	7 000.00
1	19	1	5 000.00
1	30	5 et plus	7 000.00
1	37	5 et plus	6 500.00
2	6	5 et plus	4 500.00
2	12	5 et plus	4 500.00
2	22	5 et plus	6 500.00
2	27	5 et plus	6 000.00
3	10	5 et plus	1 800.00
3	18	5 et plus	5 300.00
3	23	5 et plus	5 800.00
3	28		900.00
3	42		900.00
4	4	5 et plus	7 000.00
4	5	5 et plus	6 000.00
4	9	5 et plus	5 200.00
4	14	5 et plus	6 500.00
4	17	5 et plus	7 000.00
4	18	5 et plus	7 000.00
4	26	5 et plus	6 500.00
4	36	5 et plus	5 000.00
4	44	5 et plus	6 000.00
4	45	8	7 000.00
4	49	5 et plus	7 000.00
4	50	5 et plus	7 000.00
5	8	2	3 800.00

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 6 procurations, approuve les tarifs proposés, dit que les frais de remise en état des tombes ainsi que les recettes liées aux ventes seront inscrits au BP 2018, charge Monsieur le Maire de lancer la procédure de mise en concurrence des entreprises pour effectuer les travaux de rénovation dont l'estimation totale est de 120 000.00 € TTC ainsi que de l'information de mise en vente de ces concessions et l'autorise à signer tout document technique, administratif et financier lié à ces ventes.

VIII – APD Requalification des espaces publics du centre ancien 2^{ième} tranche et demande de subvention : D-2017-12-19-08

Monsieur le Maire présente au conseil l'APD (Avant Projet Détaillé) du programme de requalification des espaces publics du centre ancien 2^{ième} tranche réalisé par le groupement Gilles Amphoux et Ecogap, prestataire des missions d'ingénierie de ces travaux.

L'estimation du projet s'élève à 577 700.00 € HT, comprenant une partie réseaux humides pour 247 300.00 € HT et une partie de travaux de voirie pour 330 400.00 € HT (divisée en plusieurs lots).

Le conseil, par 22 voix pour dont 6 procurations, 0 voix d'abstention et 0 voix contre, approuve l'APD du programme de requalification des espaces publics du centre ancien 2^{ième} tranche présenté ainsi que l'estimation qui en est faite et autorise Monsieur le Maire à effectuer des demandes d'aides financières auprès de Mme la Présidente du Conseil Régional, de M. le Président du Conseil Départemental, de l'Etat et auprès de tout éventuel partenaire financier susceptible de soutenir la commune dans le financement de ce projet.

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ **Monsieur le Maire** présente au conseil les plaques de commémoration en la mémoire de Mme Lucienne ROUSTIT, conseillère municipale décédée au mois d'Août 2017.
Une plaque a été réalisée au nom de la Mairie de Lespignan et la deuxième au nom des amis du conseil municipal et du CCAS à l'issue de la collecte de fonds organisée en Mairie.
La date de la cérémonie qui sera organisée pour le dépôt de ces plaques sur le caveau de Mme Lucienne Roustit aura lieu en Janvier 2018, la date exacte sera fixée avec la famille.
- ❖ **Madame Géraldine ESCANDE** donne des précisions sur le projet des Jardins Solidaires qui portera le nom de « AL òrt per totes ». Il s'agit de 25 parcelles alimentées en eau brute possédant chacune un coffre à outils. Un chalet commun de 3m x 4m avec avancée, aménagé de tables et bancs sera à disposition de tous les locataires dans le but de favoriser la création de liens entre eux.
Une première réunion d'information a eu lieu afin de formaliser le règlement intérieur de fonctionnement des jardins et le fonctionnement de l'association qui gèrera les jardins. 3 membres du conseil municipal siègeront au conseil d'administration de l'association. La création d'une association permet d'impliquer et de responsabiliser les locataires dans le fonctionnement des jardins.
Une deuxième réunion avec les personnes intéressées par la location d'un jardin a permis de travailler sur les statuts de l'association. Il a été demandé d'intégrer deux tarifs selon les revenus afin de conserver une notion solidaire.
- ❖ **Madame Françoise CRASSOUS** indique que la prochaine manifestation aura lieu le 26 Janvier 2018 à 18h30 à la Salle du Peuple pour présenter le programme culturel 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 20.